

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 29 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le **29 MARS**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	24/03/2021
Présents :	21	Date d'affichage :	24/03/2021
Votants :	23	Date de publication :	31/03/2021

**Etaient présents :**

Mesdames AGUIAR Géraldine, BELMONTE Sophie, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, GARNIER Sophie, GEORGES Corinne, HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie ; SAETERO Sodedad, TIRANNO Gina ; Messieurs BEKHIT Thierry, DESCAMPS Gil ; DI CIOCCIO Piétro ; GRAUSI Jérôme; KJAN Sylvain, MARTELIN Yves ; MOLLARD Yoann, NESMOZ David, REIX Stéphane, ROMANOTTO Nicolas, TORRES Jérôme

Etaient absents excusés : DUHAMEL Gaël (pouvoir à D. Nesmoz), FRANCO Maëlle (Pouvoir à K. Hablizig),

Secrétaire de séance : MARTELIN Yves

<b>DELIBERATION n° 2021-027</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b> ENS du Marais de la Besseye – Plan de charge 2021Rectifié
---------------------------------	--

**Rapporteur :** Sylvain KJAN

Monsieur KJAN rappelle la délibération n° 2021-011 du 23 février 2021 par laquelle, le Conseil Municipal a approuvé le plan de charge pour l'exercice 2021 tel que présenté pour une dépense totale de 31 050 € avec une répartition de 25% à charge de la commune de St Romain de Jalionas et 75 % à charge de la commune de Villemoirieu

Des modifications ayant été opérées sur le plan de Préservation et d'Interprétation, il est nécessaire d'approuver ce plan rectifié comme suit pour les actions prévues en 2021 :

	Plan initial	Plan rectifié
- TE3 : Poursuivre le broyage des ligneux dans le marais	1 700 €	1 700 €
- TE6 : Limiter la population de ragondin par tir et piégeage	500 €	500 €
- TE12 : Maintenir le broyage des ligneux dans les pelouses sèches	1 700 €	1 700 €
- TE15 : Compléter, entretenir et suivre le dispositif de franchissement de la RD 517 pour la faune terrestre et semi aquatique	500 €	500 €
- TE19 : Entretenir les chemins et les sentiers	2 000 €	2 000 €
- TU7 : Installer la signalétique APPB réalisée par la DREAL	500 €	500 €
- TU8 : Aménager le franchissement des deux chicanes sud-ouest	150 €	150 €
- P14 : Réaliser des animations auprès du grand public et des publics empêchés	250 €	250 €
- PO1 : Assurer la surveillance du site	0€	500 €
- RE8 : Réaliser une étude pédologique (reportée en 2022)	<del>5 000 €</del>	0 €
- RE9 : Conduire un inventaire du patrimoine archéologique	<del>17 000 €</del>	12 000 €
- SE11 : Suivre l'évolution de la population castor (reporté en 2022)	<del>250 €</del>	0 €
- SE12 : Suivre le cuivré des marais (reporté en 2022)	<del>1 500 €</del>	0 €
<b>TOTAL des actions 2021</b>	<b>31 050 €</b>	<b>19 800 €</b>

Il est rappelé que la commune de Villemoirieu prend en charge 75 % de la dépense et la commune de Saint Romain de Jalionas 25 %.

A partir de 2022, la répartition sera modifiée à hauteur de 50 % pour chaque commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

- ↳ **APPROUVE** le plan de charge pour l'exercice 2021 tel que présenté pour une dépense totale de 19 800 € avec une répartition de 25% à charge de la commune de St Romain de Jalionas et 75 % à charge de la commune de Villemoirieu.
- ↳ **SOLLICITE** une subvention du Conseil départemental de 80 % pour la réalisation de travaux sur l'espace naturel sensible du marais de la Besseye tel que précisé sur les documents joints :
- descriptif des travaux
  - devis détaillé du prestataire
  - planning de réalisation
  - plan de financement
- ↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre au Conseil départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jérôme GRAUSI

